SGCE

E20.X2./11/06/71

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 71/181 du 28/6/71

Portant nomination de Madame DENGUET, née GALLOY Bernadette en qualité d'Attaché d'Ambassades à PARIS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo

VU le décret n°66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

VU le décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de r rémunération des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Madame DENGUET née GALLOY Bernadette, Institutrice de 3ème échelon des cadres des Services Sociaux de l'Enseignement, précédemment Directrice de l'Ecole Sainte Thérèse à Brazzaville, autorisée à rejoindre son époux en France et y suivre un stage (Arrêté n°5318/MT.DGT-DGAPE du 22 Décembre 1970) est nommée Attaché d'Ambassade à Paris.

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée sera enregistré et inséré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat

Pr. Le Ministre des Affaires Etrangères
en Mission
Le Ministre des Finances et du Budget

Ange-Edouard POUNGUI.-

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

.../...

Le Ministre des Finances
et du Budget

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail

CH. N'GOUOTO.-